

**vous propose une journée de formation sur le thème:**

## Le rôle des collectivités locales face aux enjeux du vieillissement.

**Le vendredi 9 novembre 2007  
 de 9h00 à 17h30**

**à la mairie de Saint-Denis,  
 salle des réceptions,  
 Place Victor Hugo,  
 93200 Saint-Denis.**

Métro Basilique de Saint-Denis (ligne 13).

### Le droit à la formation des élu(e)s

La loi n° 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux prévoit notamment dans son titre II un droit des élu-e-s locaux à la formation. Les frais de formation de l'élue-constituent **une dépense obligatoire pour les collectivités.**

Cette loi insère au Code Général des Collectivités Territoriales, les articles 2123.12 et suivants qui en précisent les modalités et les aspects pécuniaires, afin que chaque élu-e, bénéficiaire ou non d'une indemnité de fonction, puisse exercer son droit à la formation sous réserve que celle-ci soit dispensée par un organisme agréé, ce qui est le cas de *Formation et Citoyenneté*.

**Nous demandons** à chaque élu-e, pour éviter toute difficulté liée à l'engagement de dépenses, de faire viser, pour accord, le bulletin d'inscription joint.

**Les frais de transport et d'hébergement éventuels** devront faire l'objet d'une demande de remboursement directe, par chaque élu-e, auprès de sa collectivité.

**En cas de désistement**, si *Formation et Citoyenneté* n'est pas prévenue une semaine avant le stage, celui-ci sera facturé à hauteur de 50%.

Le coût de cette prestation sera facturé par *Formation et Citoyenneté* sur la base de tarifs préférentiels établis par solidarité entre petites et grandes collectivités.  
 Les tarifs pour la journée de formation:

Elu(e)s et agents territoriaux des communes de :	
- moins de 1000 habitants	200 €
- de 1000 à 5000	250 €
- de 5000 à 10000	300 €
- de 10000 à 20000	400 €
- de 20000 à 30000	450 €
- de 30000 à 40000	500 €
- de 40000 à 50000	550 €
- de 50000 à 75000	600 €
- de 75000 à 100000	650 €
- plus de 100000	700 €
Conseillers Généraux et Régionaux	700 €

**Les tarifs comprennent les frais de formation et le déjeuner.**

### Bulletin d'inscription à la journée (valant convention simplifiée de formation)

*Le rôle des collectivités locales face aux enjeux du vieillissement.*

organisée par *Formation et Citoyenneté*.

**Le vendredi 9 novembre 2007,**

**à la mairie de Saint-Denis, salle des réceptions, Place Victor Hugo, 93200 Saint-Denis.**

L'agrément de Formation et Citoyenneté pour la formation des élu-e-s est enregistré dans le Val de Marne (94).

Bulletin à renvoyer par courrier  
 ou par télécopie au 01 43 79 32 09

Nom : \_\_\_\_\_ Conseil régional : \_\_\_\_\_ Signature de l'élue(e) inscrit(e) à la journée : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_ Conseil général : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_ Commune de : \_\_\_\_\_ Collectivité territoriale : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_ Nombre d'habitants \_\_\_\_\_ Signature du responsable \_\_\_\_\_  
 avec cachet :

E-mail: \_\_\_\_\_ Fonction élective : \_\_\_\_\_ (pour les élus communaux) : \_\_\_\_\_

CACHET

# Le rôle des collectivités locales face aux enjeux du vieillissement.



## Matinée

**9h00 Accueil.**

**9h30 Faire face à l'augmentation de l'espérance de vie et des situations de handicap.**

- La perte d'autonomie.
- L'isolement physique et psychique.
- L'état des lieux du maintien à domicile.
- Le manque de place en établissements spécialisés.
- Bilan de la prise en charge et l'accompagnement des personnes âgées au domicile.
- L'action de l'Etat et des collectivités.
- Les relations des pouvoirs publics avec les associations de maintien à domicile et le secteur marchand.
- La formation des intervenants au domicile.
- L'information des personnels territoriaux, des personnes âgées et de leur famille.

**Questions - débat.**

**13h00 Déjeuner.**

## Après-midi

**14h30 Exercer sa citoyenneté quand on est en perte d'autonomie.**

- Participer à la vie locale.
- Milieu urbain, milieu rural, les divers modes participatifs.
- La place des personnes âgées dans la Cité. Un investissement réciproque.

**Questions - débat.**

**15h45 L'évolution nécessaire des services à la personne.**

- Le rôle de l'Etat.
- L'évolution nécessaire de l'aide à domicile. Une réflexion autour de la formation et des missions des intervenants.
- Des micros structures, plus orientées sur la solidarité et le lien entre les personnes. L'expérience des « domiciles collectifs ».
- La solidarité entre les générations.

**Questions - débat.**

**17h00 Bilan de la journée.**

**17h30 Clôture.**

## INTERVENANTS :

**Claudie Gillot Dumoutier**, adjointe au Maire de Saint Denis, chargée du secteur Personnes âgées, handicap et de la Démarche quartier, **Bernard Ennuyer**, sociologue, auteur de *Repenser le maintien à domicile - Enjeux, acteurs, organisation*, et responsable de l'association « Les Amis service à domicile », et, **Rosy Pena**, responsable de la Direction des retraités de la Ville de Saint Denis.

formation  
**&** citoyenneté

**Formation et Citoyenneté**  
**21 ter, rue Voltaire**  
**75011 Paris**